

OPPOSITION AU PROJET CIGEO À BURE, UNE JUSTICE INSTRUMENTALISÉE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 22 JUIN 2018

Communiqué

A la suite de la vague d'interpellations d'opposants au projet Centre industriel de stockage géologique (CIGEO) d'enfouissement des déchets radioactifs à Bure, de très nombreuses associations ainsi que les instances ordinales se sont émues d'une nouvelle réaction judiciaire inappropriée.

Après les interpellations des lycéens et étudiants au lycée Arago, ce sont dorénavant les avocats qui sont visés, dans le cadre de leur défense d'opposants politiques. Ainsi, Etienne A., avocat au barreau de Paris, a été interpellé et perquisitionné sur commission rogatoire du juge d'instruction Kevin L. Il est important de préciser que les faits qui lui sont reprochés s'apparentent à des prétextes judiciaires en vue de freiner l'ampleur du combat judiciaire qu'il mène. Son placement sous statut de témoin assisté confirme l'inanité des éléments à charge. Par ailleurs, les perquisitions et saisie de son matériel professionnel n'ont d'autre objectif que de violer judiciairement le principe du secret des correspondances entre un avocat et ses clients.

De telles mesures s'inscrivent dans la ligne tenue par le ministère de l'Intérieur dont l'objectif affiché est de fragiliser toute contestation. La LDH appelle à ce que cette stratégie d'instrumentalisation de l'appareil judiciaire à des fins d'intimidation des contestations politiques cesse, dès à présent.

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1895

